Envoyé en préfecture le 26/09/2024
Reçu en préfecture le 26/09/2024
Publié le
ID : 003-210302980-20240905-DEC202495-AU

- République Française -

VILLE de VARENNES-sur-ALLIER

Extrait du registre des décisions du Maire :

05 SEPT 2024

DEC202495
FINANCES ;
Vérifications techniques et réglementaires des équipements : vérification des matériels de cuisson, levage, compresseur, harnais et sangles, EPI à usage spécifique, échafaudages et échelles – Avenant 1

Le MAIRE de VARENNES-sur-ALLIER,

VU le Code général des collectivités territoriales art. L. 2122-22 4° ;

VU la délibération du Conseil municipal n° 2020260509 en date du 26 mai 2020 autorisant le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget (mais dans la limite de 100 000 euros) ;

VU la décision du maire DEC202319 ;

VU le projet d'avenant 1 ;

CONSIDERANT la nécessité de faire vérifier la tractopelle tous les 6 mois ; que la vérification est actuellement prévue une fois par an ;

CONSIDERANT que les autres éléments du contrat ne changent pas ;

DECIDE de signer l'avenant 1 au contrat avec la société DEKRA concernant la vérification des équipements cités ci-dessus ;

PUBLICATION au R.A.A.

MAIRIE DE VARENNES-SUR-ALLIER (ALLIER)

Roger LITAUDON